

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 2 OCTOBRE 2020

L'an **deux mille vingt**, le **vendredi deux octobre**, à dix-huit heures,

Le conseil municipal de la commune de LORMONT, convoqué par le maire, s'est assemblé au Pôle Brassens-Camus sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent·es :

Jean **TOUZEAU**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Grégoric **FAUCON**, Jannick **MORA**, Stéphane **PÉRÈS DIT PEREY**, Josette **BELLOQ**, Jean-Noël **GOETZ**, Geoffrey **RUIZ**, Maférïma **DIAGNE**, Sylvie **JUQUIN**, Jean-Claude **FEUGAS**, Vincent **COSTE**, Keziban **YILDIZ**, Eric **LEROY**, Karima **TAJRI**, Tayeb **BARAS**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Olivier **MARTIN**, Marie-José **SALLABER**, Valdemar **CAMARINHA FÉLIX**, Maud **LEBLOIS**, Marouane **ACHRIT**, Céline **BOUTE**, Gemma **VERSCHUUR**, Levent **OZKAN**, Julie **RECHAGNEUX**, Serge **BLÜGE**, Richard **UNREIN**, Mathieu **BORDENAVE**, Mónica **CASANOVA**.

Absent·es excusé·es ayant donné procuration :

Marielle **DESCOUBES SIBRAC** (procuration Maria Del Pilar **RAMIREZ**),
Claude **DAMBRINE** (procuration Philippe **QUERTINMONT**),
Nicolas **LE BIGOT** (procuration Grégoric **FAUCON**),
Stéphanie **HARTUNG** (procuration Mathieu **BORDENAVE**).

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 35

N° 2020/02.10/06

**VIOGRAPHIE : LOTISSEMENT RUE D'YVRAC- VOIE NOUVELLE :
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame Maférïma **DIAGNE** est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Jeoffrey RUIZ, adjoint au maire délégué aux mobilités, à la circulation, au stationnement et à la sécurité routière, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

Dans le cadre de la réalisation du lotissement rue d'Yvrac, autorisé par le permis d'aménager N° 033249 19 X 001 par le propriétaire M. GERME et de la délivrance des premiers permis de construire, il est nécessaire de dénommer la voie nouvelle desservant le lotissement. Cette voie, connectée à la rue d'Yvrac et en impasse, sera rétrocédée au domaine public à la fin de l'opération d'aménagement du quartier.

Il est proposé de dénommer cette voie : Rue Gisèle HALIMI (1927-2020).

Avis favorable de la commission Ville durable du 24 septembre 2020.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales stipulant que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune, ce qui inclut la dénomination et le numérotage des voies communales ;

Vu l'article L2213-28 du code général des collectivités territoriales stipulant que la dénomination et le numérotage des voies constituent une mesure de police générale que le maire peut exercer pour des motifs d'intérêt général.

Vu la demande de l'actuel propriétaire, M. GERME ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant la nécessité de dénommer la voie nouvelle du lotissement ;

DÉCIDE

Article unique :

de dénommer la nouvelle voie du lotissement rue d'YVRAC qui sera rétrocédée au domaine public : **Rue Gisèle HALIMI (1927-2020).**

VOTE :

POUR :

- 29 – Groupe majoritaire « Nous, Lormont »,
- 2 - Groupe « Naturellement Lormont »,
- 1 - Groupe « Nouveau Parti Anticapitaliste »,

ABSTENTION :

- 3 – Groupe « Lormont, Ville Française ».

Le maire, Jean TOUZEAU :

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

** informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 5 octobre 2020

pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le maire,
Jean TOUZEAU**